

CONVOQUÉS Madame Pascale LICARI, Maire
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENELLI, Monsieur Benoît VENNIN,
Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoints,
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine
BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE,
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie
DUMAS, Madame Pauline DELLIEU, Monsieur Christian PULH, Madame Corinne
TEISSIER, Monsieur Michel LINTZ

POUVOIRS : Madame Catherine BEDOT à Madame Béatrice BLANCARD
Monsieur LINTZ à Madame Corinne TEISSIER

EXCUSÉ : Monsieur, William CAYZAC, Monsieur Christian PULH

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Paul CHAMPY
A l'unanimité

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 juillet 2016

A l'unanimité

Décisions prises par Madame Le Maire :

N° 09/2016 Marché de signalisation horizontale et verticale

- **Lot 1 – Signalisation horizontale** à : Proximark Méditerranée, Groupe Hélios, 167 Impasse de la Barcelonne, 84 190 BEAUMES DE VENISE
- **Lot 2 – Signalisation verticale** à : Lacroix Signalisation SAS, dont le siège social se situe 8 Impasse du Bourrelier, BP 30004, 44801 ST HERBLAIN.

N° 10/2016 Marché de travaux pour la réhabilitation et restructuration de l'Hôtel de Ville – Commune de Paradou

- **Lot 1 – Démolition – gros œuvre – maçonnerie – revêtement de sol dur :**

PRO GEC – 302 rue Gourre d'Aure – 84 120 Perthuis

- **Lot 2 – Charpente – couverture – étanchéité :**

DUCA – ZAC des Roquassiers – 434 rue des tailleurs de pierre – 13 300 Salon de Provence

- **Lot 3 -Menuiseries extérieures en bois :**

PROVENCE MENUISERIE – 5 rue Falconnet – ZI Les Molières – 13 140 Miramas

- Lot 4 – Menuiseries extérieures métalliques – serrurerie :

SERRURERIE ROMANO – 10 rue de la Bergerie – 30 250 Combas

- Lot 5 – Cloisons – doublages – faux plafonds :

SOCIETE PROVENCALE DE PEINTURE – 32 bvd Aristide Briand – 13 140 Miramas

- Lot 6 – Menuiseries intérieures – mobilier :

PROVENCE MENUISERIE - – 5 rue Falconnet – ZI Les Molières – 13 140 Miramas

- Lot 7 – Peinture – revêtement de sol souple :

SOCIETE PROVENCALE DE PEINTURE – 32 bvd Aristide Briand – 13 140 Miramas

- Lot 8 – Electricité courants forts – courants faibles :

CADELEC – ZA de la Meillière – 2 rue Albert Dumas – BP 27 – 84 160 Cadenet

- Lot 9 – Chauffage – ventilation – plomberie :

TECHNITHERM – ZAC de la Horsière – 6 avenue Chantebise – 13 870 Rognonas

- Lot 10 – Ascenseur :

SCHINDLER – 175 bvd de la Comtesse – BP 47 – 13 375 Marseille Cedex 13

- Lot 11 – VRD – abords de l'Hôtel de Ville :

SMTL – avenue Marie Curie – ZI Bois de Leuze – 13 310 Saint-Martin-de-Crau

Délibérations

2016-35 Intercommunalité / Modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles

Adopté à l'**unanimité**

2016-36 Finances / Taxe de séjour

Madame BLANCARD ce qu'on entend par service de la taxe de séjour.

Monsieur VENNIN répond qu'il s'agit des agents municipaux qui vont gérer ce dossier.

Il indique, par ailleurs, que la commune est accompagnée par Bouches-du-Rhône Tourisme et qu'elle envisage d'acquérir un logiciel spécifique permettant de suivre les déclarations des hébergeurs par internet.

Monsieur CHAMPY demande comment s'effectuera la communication auprès des partenaires.

Monsieur VENNIN explique qu'un courrier explicatif de la démarche sera envoyé aux hébergeurs et qu'une réunion publique sera organisée à leur attention en vue de leur présenter le dispositif.

Adopté à l'**unanimité**

2016-37 Finances / Décision modificative n° 1 – Budget principal – exercice 2016

Monsieur VENNIN donne quelques précisions sur les deux véhicules que la commune envisage d'acquérir.

Monsieur CHAMPY demande si des bornes de recharge seront installées.

Monsieur VENNIN précise qu'il existe plusieurs possibilités de recharge :

- Les prises domestiques très longues à recharger
- Les barrettes ajoutées sur les compteurs qui permettent un débit plus important
- Les bornes électriques rapides et très rapides

Madame LICARI indique qu'une prise sera installée aux ateliers et une seconde à l'école.

Adopté à l'**unanimité**

2016-38 Finances / Remboursement des frais d'extension du réseau ERDF / Convention avec la SAS Alfia loisirs

Monsieur CHAMPY demande si cette convention concerne le Hameau des Baux.

Madame LICARI répond qu'il s'agit du Domaine de Bourgeac.

Adopté à l'**unanimité**

2016-39 Finances / Achat de biens mobiliers

Monsieur VANCAYSEELE informe les membres du conseil que les sièges sont achetés auprès de la personne qui les prête régulièrement à la commune, notamment pendant les périodes de stages sportifs.

Il ajoute que le prix de sièges neufs reviendrait au double de l'achat envisagé

Adopté à l'**unanimité**

2016-40 Affaires scolaires / Règlement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
Adopté à l'**unanimité**

2016-41 Financement des travaux « Electrification rurale – Face C Programme 2016 » / signature de la convention entre le SMED 13 et la commune du Paradou

Adopté à l'**unanimité**

2016-42 Domaine public / Dénomination de voie / Chemin de l'ancienne voie ferrée

Madame LICARI explique qu'une commission a été mise en place pour travailler sur la numérotation du village et certains de ses membres sont de très anciens Paradounais. Il ressort des travaux de cette commission que la voie faisant objet de la présente délibération n'a pas d'appellation et qu'elle doit être nommée.

Madame BLANCARD revient sur l'histoire du village, le passage de l'ancienne voie ferrée, notamment, au niveau de l'ancienne école maternelle. Elle note que la commission « numérotation » souhaiterait que le chemin reçoive le nom de « chemin de l'ancienne voie ferrée ».

Madame DELLIEU souligne que les riverains du chemin sont opposés à cette appellation et qu'ils regrettent de ne pas avoir été consultés. Ils proposent de retenir « bas Bourgeac » par rapport à « haut Bourgeac ».

Madame BLANCARD et Monsieur THOUVENOT réaffirment le désaccord de la commission sur ce point.

Madame LICARI rappelle également que les riverains ont été consultés par courrier et que la commune a reçu très peu de réponses.

Madame BLANCARD précise que la commission « patrimoine » a également émis le souhait que ce chemin évoque l'ancienne voie ferrée et retrouve ainsi son ancien nom. La question se pose par ailleurs pour un certain nombre de rues de la commune.

Monsieur DUGUA se félicite du fait que les commissions soient associées aux réflexions et puissent faire des propositions.

Le « chemin de l'ancienne voie ferrée » sera donc proposé.

Contre : **1**
Abstention : **2**
Adopté à **la majorité**

Le secrétaire de séance
Jean-Paul CHAMPY